

Cabell de la Nouvelle-Orleans. NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO. LIMITED.

Bureau: 323 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

Entered at the Post Office of New Orleans as Second Class Matter.

POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES, LOCATIONS, ETC. QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 70 CENTS LA LIGNE. VOIR UNE AUTRE PAGE DU JOURNAL.

TEMPERATURE.

Du 21 mars 1910.

Encomètre de E. Claudel, Opticien, Successeur de E. & L. Claudel, 918 rue Canal, N.O., Lne.

Table with 2 columns: Time and Temperature in Fahrenheit and Centigrade.

SOMMAIRE.

- 3me PAGE. Feuilleton. L'Actualité, Feuilleton, 5me PAGE. Faits Divers. 6me PAGE. Careme. Un Maniaque. Un qui ne tirerait pas.... 8me PAGE. Poésie. Mondanités. Chiffons. Le Vertige du Sang. Cuisine.

Loin de la coupe aux lèvres.

Il est regrettable que dans le cas de la grève de Philadelphie le mot: "loin de la coupe aux lèvres" trouve son application; car cette grève a déjà trop duré, et aurait dû avoir pris fin depuis bien des jours si de part et d'autre les actes avaient suivis les mots.

En effet, n'a-t-il pas été dit et répété à satiété, par ceux-ci, un jour, par ceux-là, l'autre, qu'on était disposé à se consulter pour arriver à une entente faite de mutuelles concessions, et la consultation a-t-elle eu lieu?

Le Président de l'Association amalgamée des employés du chemin de fer déclare que son association ne se contentera pas de la reprise par la compagnie du chemin de fer de cent-soixante-treize seulement de ses anciens employés, elle exige que la reprise soit générale, c'est-à-dire que tous les anciens employés retourneront au travail.

Le Président de l'Association amalgamée des employés du chemin de fer déclare que son association ne se contentera pas de la reprise par la compagnie du chemin de fer de cent-soixante-treize seulement de ses anciens employés, elle exige que la reprise soit générale, c'est-à-dire que tous les anciens employés retourneront au travail.

Je ne prétends à rien, mademoiselle, répondit le jeune homme, hantant lui aussi. Veuillez vous rappeler qu'en ce moment je ne fais que vous obéir. Dois-je continuer? Une vive rougeur était montée aux joues noircies de Mlle de La Luzernière.

ment: comment la campagne peut-elle se rendre coupable d'une injustice à l'égard des hommes qui l'ont aidée à sortir de l'impasse où l'avaient placée les grévistes? L'argument de l'Association des employés est fallacieux; il n'a de la justice que l'apparence. Les Unions ont du bon, mais elles ont beaucoup de mauvais; qu'elles créent entre leurs membres un esprit de solidarité, un sentiment de mutualité, rien de plus plausible, mais que cette solidarité, cette mutualité ne s'exerce pas au détriment d'autrui; qu'elles ne deviennent pas de l'égoïsme.

L'homme n'a pas reçu de don naturel plus grand, plus précieux que la liberté individuelle; et c'est à lui enlever ce don que tendent les Unions, les organisations de travailleurs. Cette liberté que réclament les Unionistes, ils la refusent aux autres. Ils veulent imposer au capital le prix de leur labeur; lui dicter des conditions, et lui défendent d'employer quiconque n'est pas affilié à leurs organisations. Et si ces messieurs se contentaient d'exprimer un désir, de formuler un espoir, on les pourrait comprendre, excuser même; mais les Unions vont plus loin, et c'est là qu'elles dépassent le but; leurs membres ont recouru à la violence s'il le faut, se rendant coupables de deux injustices, en privant de leur liberté d'action ceux qui consentiraient à les remplacer aux conditions qu'ils réclament, et en détruisant et quelquefois détruisant une propriété qui n'est pas la leur.

Tant que le gouvernement n'interviendra pas dans les controverses qui, continuellement, naissent entre les deux grands facteurs sans harmonie, sans l'union desquels il n'est pas de prospérité possible, nous serons les témoins attristés des scènes comme celles dont la ville de Philadelphie vient d'être le théâtre; mais l'intervention gouvernementale serait dangereuse si elle n'était autorisée, si elle ne s'appuyait sur la loi, loi qui manque dans notre code pénal et que le peuple se verra un jour forcé d'adopter.

BIBLIOGRAPHIE.

"Euvres poétiques" de G. Carducci, choisies et commentées, par Guido Mazzoni et Giuseppe Piccola. Traduction par A. Lava. Un vol. in-18, br., 3 fr. 50.

Giuseppe Carducci, poète italien, mort au mois de Février 1907, est universellement connu par les cours célèbres de littérature qu'il fit pendant quarante-trois ans, de 1860 à 1904, à l'Université de Bologne où une chaire dantesque fut tout spécialement créée pour lui.

Nos lecteurs seront donc heureux d'apprendre qu'une traduction essentiellement littéraire de ses poésies, hélas de difficile venue, vient d'être faite par A. Lava; ils y trouveront l'ode "Aux sources du Clitumnus" d'une si grande beauté poétique, ainsi que le "Cantata" en douze sonnets, publié en 1883, tiré à vingt-quatre mille exemplaires à sa première édition et traduit, peu après, dans les principales langues de l'Europe; ils y apprendront à connaître le pur et farouche républicain, l'ardent patriote qui fut pendant toute sa vie, et sans se démentir jamais, cet homme célèbre. Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Enfant blessée.

Oлга Geipi, une fillette de 2 ans, domiciliée rue N. Robertson 1461, en traversant la chaussée à l'intersection des rues Kerlerec et Robertson, vendredi après midi, a été renversée et blessée au visage par une charrette conduite par un laitier inconnu.

Le laitier voyant que l'enfant était blessée, l'a lui-même transportée chez sa mère Mme Walter Geipi et s'est retiré aussitôt.

UN LIQUIDATEUR DE CONGREGATIONS.

CINQ MILLIONS DE DETOURNEMENTS

ARRESTATION DE M. DUEZ.

Un lendemain de la découverte des détournements de fonds dont s'est reconnu coupable le liquidateur des congrégations religieuses à Paris, M. Duez, nous avons fait un récit des circonstances entourant le scandale; voici comment une feuille parisiennne, le Figaro, parle de l'arrestation et des aveux de l'infidèle employé:

La liquidation des congrégations dissoutes soit en vertu de la loi de 1901, par un étrange abus de laquelle on a refusé en bloc, à la plupart de celles qui n'étaient pas autorisées à cette date, l'autorisation législative qu'elles avaient demandée, soit en vertu de la loi de 1904 contre les congrégations enseignantes, a donné lieu, on le sait, à de nombreuses plaintes qui n'émanaient point uniquement des victimes, et à de multiples incidents d'ingérence importante.

Il y avait là, somme toute, un scandale latent qui ne pouvait pas ne pas éclater un jour ou l'autre, et qui vient d'aboutir à un fait tout le serait difficile de se dissimuler l'extrême gravité: M. Duez, ancien liquidateur, administrateur judiciaire, syndic de la Chambre des administrateurs judiciaires, a été arrêté pour une série de malversations dont le total se chiffre par millions, quatre au moins, cinq peut-être.

De cette arrestation sensationnelle il convient de donner tout d'abord les circonstances détaillées. Mais il sera indispensable, les faits exposés, de jeter un regard en arrière pour en mieux comprendre l'intérêt au point de vue politique.

Délais -- Désordre -- Déficit

L'inouï, dont ces trois mots semblent caractériser assez bien la gestion incriminée, est un véritable état de la liquidation judiciaire.

M. Ferdinand-Edmond Duez est un homme d'une cinquantaine d'années. De taille moyenne avec un peu d'embonpoint, il a le visage ovale et porte une longue barbe. Il a la figure ouverte, sympathique, est très doux et a toujours été considéré comme un excellent homme et un très bon camarade.

Il est marié, sans enfants. Sa femme en ce moment est très malade. Il a été pendant de longues années secrétaire de M. Imbert, administrateur judiciaire.

Nous osons dire qu'il est un homme qui consistait ces fonctions. L'administrateur judiciaire, ce n'est pas le liquidateur; ce n'est que le fonctionnaire; ce n'est pas non plus un officier ministériel. C'est simplement un agent d'affaires en qui le Tribunal met sa confiance et qui est chargé de l'exécution de certaines opérations. Son mandat n'est point général. Il est désigné par le jugement qui ordonne la mise sous séquestre, la liquidation, etc., et il ne tient ses pouvoirs que de cette décision.

Mais le Tribunal dresse une liste de ces agents d'affaires auxquels il réserve ses mandats, et c'est l'inscription sur cette liste

O'est en effet le date du 13 mars que porte la lettre adressée par lui au procureur de la République.

Les soins à donner à la liquidation de ces congrégations, y dit-il, m'ont occupé depuis six ans un labeur écrasant sous lequel ma santé commence à fléchir.

Je viens donc vous demander le faveur d'être déchargé de ce fardeau trop lourd pour mes épaules. Je désire pouvoir me consacrer tout entier aux affaires de droit commun dans lesquelles je suis commis par le Tribunal, et je vous serai infiniment reconnaissant de me faire remplacer dans toutes les liquidations de congrégations qui m'ont été confiées.

A la suite de cette lettre fut rendu le jugement de la 1re Chambre du Tribunal de la Seine, remplaçant M. Duez par deux autres liquidateurs, MM. Desbleumortier, 5 boulevard Saint-Michel, et Pellegrin, 5, rue des Beaux-Arts.

Attendu que M. le procureur de la République conclut, par réquisitions écrites, au remplacement de M. Duez par les personnes ci-après nommées, et qu'il y a lieu de faire droit à ces réquisitions et conclusions:

Où, dans la Chambre de conseil: M. Petit, en son rapport; M. le substitut Beaufile, en ses réquisitions orales; après en avoir délibéré conformément à la loi.

Parmi celles terminées, trois, celles des Missionnaires de la Miséricorde, des Sœurs de Picpus et des Sœurs de Cluny ont été homologuées par le Tribunal.

Le Parquet n'a point de contrôle sur les opérations des liquidateurs judiciaires, en ce qui concerne les affaires de commerce, mais il en exerce un sur celles qui concernent les congrégations. Il y avait pour cela un certain nombre de sections, présidées chacune par un substitut. M. Duez était sous le contrôle de la 4e section, où se trouvait M. le substitut Mornet. Il est avec lui de nombreuses difficultés, qu'il trouva toujours moyen d'aplanir. Au milieu de la multiplicité des opérations, il était difficile du reste d'y voir bien clair. M. Duez avait un système. Tant qu'une liquidation n'était pas terminée, il gardait l'actif par devers lui. Quand il avait terminé, il présentait le bilan et déposait le résultat à la Caisse des dépôts et consignations. Avec ce système, il lui était facile de solder la liquidation terminée avec les fonds de celles qui étaient en cours, et personne ne pouvait le soupçonner.

Mais, il y a un an, la 4e section fut dédoublée pour en former une 7e, et pour substituer M. Beaufile, dès les premiers jours, le magistrat reconnut que le plus grand désordre régnait dans les comptes du liquidateur. Il en fit l'observation.

—Je ne sais pas comptable, répondit M. Duez. Je me perds dans tous ces chiffres.

—Et bien, dit M. Beaufile, je vous fournirai un comptable.

Et, à titre officieux, il plaça M. Verecque, pour travailler dans les bureaux, à côté des employés de M. Duez.

Au fur et à mesure que M. Verecque lui envoyait des bilans, M. Beaufile relevait de nouvelles irrégularités. Très inquiet, il fit, le 17 mars 1909, un rapport au Parquet, tendant à ce que M. Duez fut dessaisi de l'administration des biens des congrégations.

Pour ménager la susceptibilité de l'administrateur, on lui fit écrire une démission antidatée,

car autrement, il y a dix bonnes minutes que tu serais voulu savoir!

—Mais je veux savoir! protesta-t-elle en riant. Qui donc me fait ce honneur, mon oncle? Le comte Lothaire redressa sa taille voûtée:

—Nul ne t'honore en recherchant ta main, mon enfant, dit-il très humblement. Ceux qui, depuis des siècles, portent d'azur au cygne d'argent", ont été des cœurs hauts et des âmes loyales.... Et je m'enorgueille seulement de ce passé sans reproche....

—Que vous continuez, cher oncle! acheva Eve avec émotion. Elle attendit, mais le comte Lothaire se taisait à présent, le visage soudainement creusé, frappé au plus secret de l'âme par le torturant souvenir de Robert, le descendant dégénéré....

Surprise, elle le rappela au sujet de leur entretien: —Et bien, mon bon oncle, le nom de votre postulant?

—Ah! oui.... Le nom, tu dis?.... Ainsi, tu ne le soupçonnes pas, ou plutôt tu ne les soupçonnes pas, car ils sont plusieurs? —Oh! mon Dieu! s'écria Eve, j'oublie un effarement comique, c'était trop d'un!

—Abondance de biens ne nuit pas! répondit le comte, rassuré: tu choisiras dans la tas. Enfin, ce matin, tandis que tu dormais, j'ai reçu la visite de Mme de Sivron, qui venait solliciter ta

insuffisant de ses employés pour la besogne qu'il avait à faire.

M. Lemaquis mit à sa disposition un comptable et deux employés qui devaient l'aider dans ses vérifications.

Les procédés de comptabilité, et de trésorerie de M. Duez appelaient, pour l'ensemble de ses opérations, l'attention de M. Lemaquis. A la date du 4 mars, M. Lemaquis se rendit compte que les opérations de liquidation de droit commun, les seules de M. Duez qu'il eût examinées, accusaient un déficit de 696,000 francs.

Sar l'affirmation de M. Duez, que les fonds étaient à sa disposition et qu'il pourrait les représenter à brève échéance, M. Lemaquis accorda à M. Duez un dernier délai jusqu'au lundi 7 mars.

Aveux et arrestation

Lundi M. Duez se présentait chez M. Lemaquis.

—J'ai cinq millions de déficit, lui dit-il. Sauvez-moi!

—Qu'avez-vous donc fait! s'écria le président de la Chambre des administrateurs judiciaires.

—J'ai joué à la Bourse. Sauvez-moi. Si vous ne me tirez pas d'affaires, je vais me suicider!

—Je ne vous dénoncerai pas, répondit M. Lemaquis. Je n'ai d'ailleurs à m'occuper que des liquidations de droit commun. Tâchez de voir des amis et de vous arranger. Mais j'ai un devoir et je le remplirai. Si, dans vingt-quatre heures vous n'avez pas trouvé les 696,000 francs de ces liquidations, je me verrai obligé d'avertir le Parquet.

Mardi matin, M. Duez n'étant pas venu, M. Lemaquis a envoyé un rapport à M. le président du Tribunal de la Seine. Celui-ci l'a communiqué au procureur de la République, et tous deux ont saisi de cette affaire, dans la matinée M. Louis Barthou, garde des sceaux.

M. Louis Barthou a conféré à ce sujet avec le président du Conseil, et l'arrestation de M. Duez a été immédiatement décidée.

A midi, deux inspecteurs de la Sûreté se présentèrent chez lui, 17, rue Bonaparte, avec mission de l'amener au cabinet de M. Albaladejo, doyen des juges d'instruction. Il a répété à ce magistrat qu'il avait spéculé à la Bourse et perdu une première fois une assez forte somme et qu'ayant voulu se rattraper il n'avait fait, par une série d'opérations malheureuses, qu'aggraver la situation. Les bordereaux de ses opérations établissent, dit-il, que ces opérations en spéculations de Bourse que sont passées les sommes disparues.

Il a ajouté que son déficit se composait d'un million sur les affaires de droit commun et quatre millions sur celles des congrégations.

A midi et demi le mandat de dépôt était signé.

A quatre heures, MM. Albaladejo, juge d'instruction; Beaufile, substitut; Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires; le juge de paix du sixième arrondissement; M. Bonin, avocat et M. Lemaquis, se sont rendus au domicile de M. Duez. Celui-ci avait refusé d'assister à la perquisition et avait remis les clefs du coffre fort où se trouvait une somme de douze mille francs qui a été saisie.

Au troisième étage, où se trouvent les bureaux, les scellés ont été apposés sur les papiers personnels ayant trait aux opérations de banque effectuées par M. Duez et sur les pièces comptables.

On a également perquisitionné au premier, dans l'appartement de Mme Duez, où se trouve un

main pour son fils, et voici deux lettres apportées par exprès. L'une émane du baron Monterabeau qui, en véritable homme d'affaires, en prie de lui fixer un rendez vous "objet urgent"; l'autre est signée d'Achilles de Chastelloux.

—Merci bien! s'écria Eve désespérément. Et c'est tout? —C'est tout. Trois demandes en mariage pour un seul jour, c'est déjà joli. En attendant, tu donnes un quart de million au comte Lothaire, avec un retour de malice.

La jeune fille rougit. —Non.... C'est à dire.... Enfin il n'y a dans ces recharges quoi que ce soit qui puisse me tenter.

—Ne te hâte pas de te prononcer. Ta réflexion, mon enfant. —Les réflexions sont fort utiles! certifié Eve avec un soupçon d'impudence: Je refuse!

—Pourtant, ma petite Eve, remarqua timidement le comte, des propositions valent la peine d'être examinées.... Pour le petit Monterabeau, mon Dieu! je n'insiste pas.

—Et vous avez raison! jeta-t-elle du haut de sa tête. —Mais les autres représentent ce qu'on appelle couramment de beaux partis. Les Sivron sont une vieille maison; ils possèdent une fortune patrimoniale considérable. Le jeune homme est un gentil garçon, point jomert, point viveur....

La suite à dimanche prochain.

LIBRAIRIE FRANÇAISE. AD. REMOND. 232 RUE BOURBON, New Orleans, LA. AGENCE GENERALE pour les Livres, Journaux et Publications françaises. Tous les Almanachs Français pour 1910 HACHETTE, Vermet, Nodot, Jeanne d'Arc, Notre-Dame de Lourdes, etc., etc. Livres d'Etrennes et Publications de Noël. La plus jolie collection de Cartes postales et d'Albums. Guide Franco-Américain pour 1910. 28cnet-lan-dim

COLLEGE SOULÉ. 601 et 607 Rue St-Charles. "La Meilleure Ecole Commerciale au Sud". Notre Cours Commercial et nos Cours de Sténographie et d'Anglais sont au Plus Haut Grade. Les Cours Académiques préparent les élèves à entrer à l'Université et à l'Université d'Etat de la Louisiane. Le Cours Commercial et le Cours de Sténographie sont supérieurs sous tous les rapports et préparent parfaitement les jeunes gens à es femmes à gagner leur vie. 21 Professeurs. Instruction Personnelle. Prix d'Enseignement Raisonnables. Le Département d'Emploi Gratuit aide les diplômés à obtenir des positions. Tous d'Enseignement de l'École de Sténographie par mois pour le Cours d'Anglais, \$6 par mois pour le Cours de Haut Grade de Sténographie et d'Écriture à la Machine, \$7 par mois pour le Cours de Tenue de Livres Pratique et de Banque. GEO. SOULÉ & SONS. 20cnet-1 an-dim